

**MÉDECINS**—Avis à leur donner, 73.

**MESSE**—De requiem à la fin du jubilé du Pape, 23 ;—Du 1er vendredi du mois, 47, 101 ;—Mgr Marois chargé des messes, 141 ;—Défense d'en envoyer ailleurs, 141, 152, 177 ;—Règlements pour l'orgue aux messes des morts, 153. (Voir *Office*.)

**NÈGRES DE L'AFRIQUE**—Quête annuelle établie, 179 ;—Comptes-Rendus, cixxv, cclx.

**OFFICE**—Du Saint Rosaire, 27 ;—Des Servites, du S. C. de Jésus, 100 ;—De saint Jean Damascène, de saint Sylvestre, de saint Jean Capistran, du S. C. de Jésus, 184 ;—vie leçon de l'office du S. C. de Jésus, 208 ;—Cahier renfermant les offices nouveaux notés, 310 ;—Propre pour la province de Québec, 326.

**OFFICIALITÉ**—Noms des membres, 106.

**ORAISON**—*Deus refugium* commandée au salut seulement, 71.

**OUVRIERS**—Quête pour les ouvriers de Rome, 83, 99, cxi ;—Encyclique de Léon XIII, 217.

**PÈLERINAGES**—Règlements, 52, 72.

**POLITIQUE**—Assemblées prohibées près des églises, 51 ;—Décret du vire concile, 58 ;—Avis, 184 ;—Lettre pastorale des évêques, 267 ;—Cas réservés, 271.

**PRESCRIPTION**—Décret du vire concile, 59.

**PRIÈRES PUBLIQUES**—Béatification du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, 37 ;—Noces d'Or de Léon XIII, 43 ;—Pour l'Église, 81 ;—Mgr de Laval proclamé Vénéral, 165 ;—Troisième centenaire de saint Louis de Gonzague, 209 ;—*Miserere* pour préservation de la grippe, 265 ; *Te Deum*, 273 ;—Jubilé du cardinal Taschereau, 287 ;—Pour préservation du choléra, 289 ;—Quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, 293 ;—Préservation du choléra, *Te Deum*, 325.

**PROPAGATION DE LA FOI**—Indulgences, 6 ;—Règlement à suivre, 194.

**QUÊTES**—De la Terre-Sainte, 7 ;—Permission de l'évêque requise, 52, 144 ;—Pour les sourds-muets, 71, 261 ;—Pour les incendiés de Saint-Sauveur, 75 ;—Pour les ouvriers de Rome, 83, 99, cxi ;—Pour le procès de Mgr de Laval, 165, 172, 208 ;—Pour le maître-autel du séminaire, 170, 207 ;—Pour les Trappistes, 175 ;—Pour les nègres de l'Afrique, 179 ;—Pour l'Hôpital du Sacré-Cœur, 361. (Voir *Comptes-Rendus*.)

**RAPPORT ANNUEL**—Formules imprimées, 6, 143, 260.